

PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE TORFOU

9 Avenue de Paris – BP 161
94305 Vincennes Cedex

Préfecture du département de l'Indre Monsieur Le préfet

Place de la Victoire et des Alliés
CS 80583
36019 CHATEAUROUX Cedex

LETTRE REMISE EN MAIN PROPRE CONTRE REMISE D'UNE ATTESTATION DE DEPÔT

Vincennes, le 04 juillet 2014

Objet : Information complémentaire au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) – rubrique nomenclature n°2980 – remis en main propre le 8 août 2013 , complété et consolidé le 31 mars 2014 – Référence : Parc éolien de la Vallée de Torfou.

Monsieur Le Préfet,

Nous vous informons par la présente qu'en raison de la réorganisation des sociétés de notre Groupe, la société EPURON ENERGIES RENOUVELABLES SAS (Holding) est associé unique de la société PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE TORFOU au 30 juin 2014, en lieu et place de la société EPURON FRENCH HOLDINGS représentée par M. GILBERT et M. VON PREYSS.

Plus généralement la société EPURON ENERGIES RENOUVELABLES SAS détient désormais l'ensemble des parcs éoliens en développement des sociétés du groupe EPURON, ainsi que les sociétés EPURON SAS et CSO Energy SARL, qui interviennent en qualité de prestataires de services pour le compte de la société PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE TORFOU.

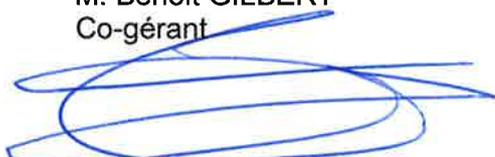
Il convient de préciser d'une part, qu'il ne s'agit donc que d'un changement d'associé et non de pétitionnaire et d'autre part, que les dirigeants de la société PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE TORFOU et de la société EPURON ENERGIES RENOUVELABLES SAS sont identiques (M. GILBERT et M. GODMET).

Vous trouvez ci-annexés le diagramme mis à jour (Annexe 1) ainsi qu'un organigramme de l'actionnariat effectif au 30 juin 2014 (Annexe 2).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

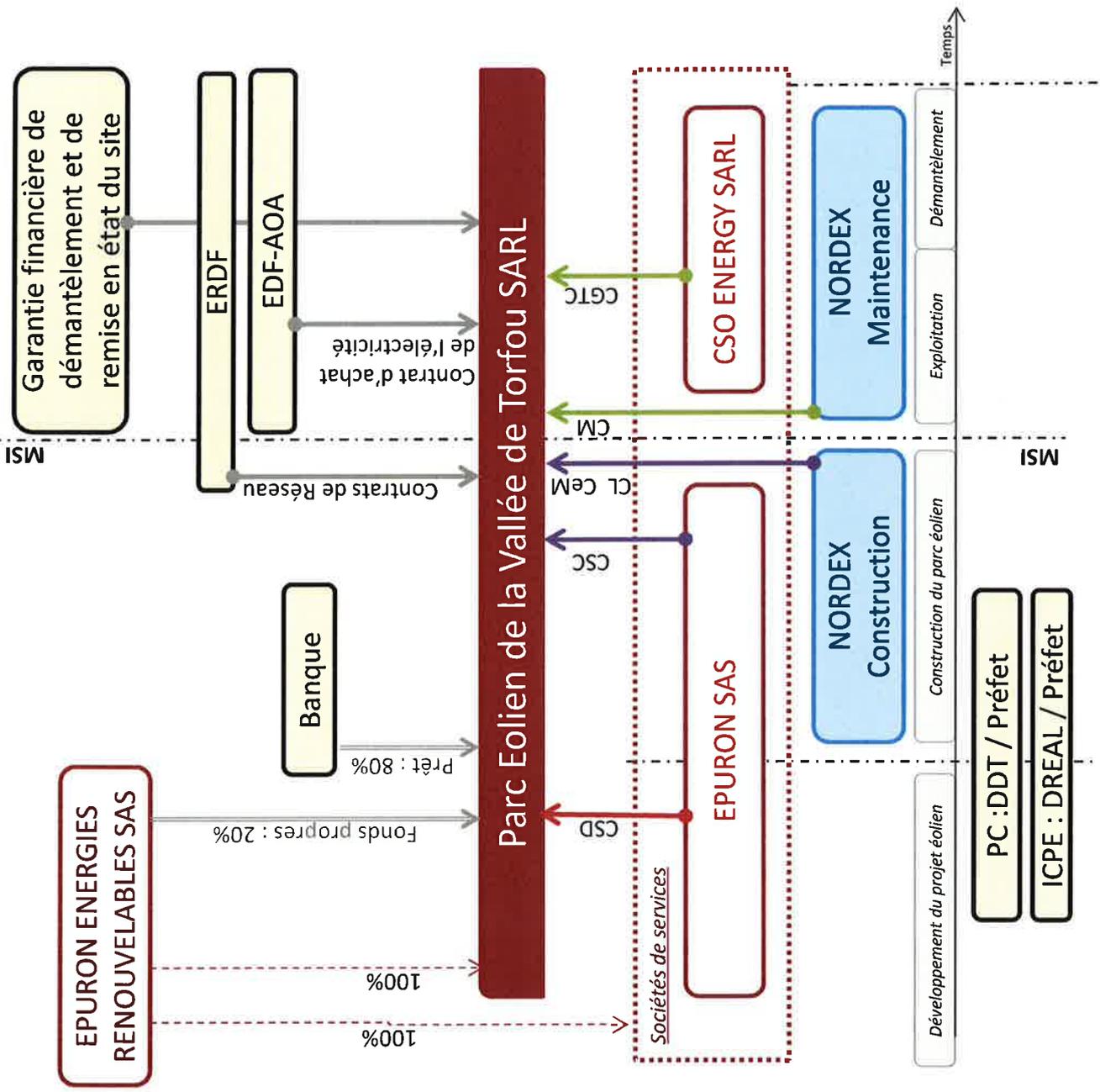
M. Benoit GILBERT
Co-gérant



M. Jean-Baptiste GODMET
Co-gérant



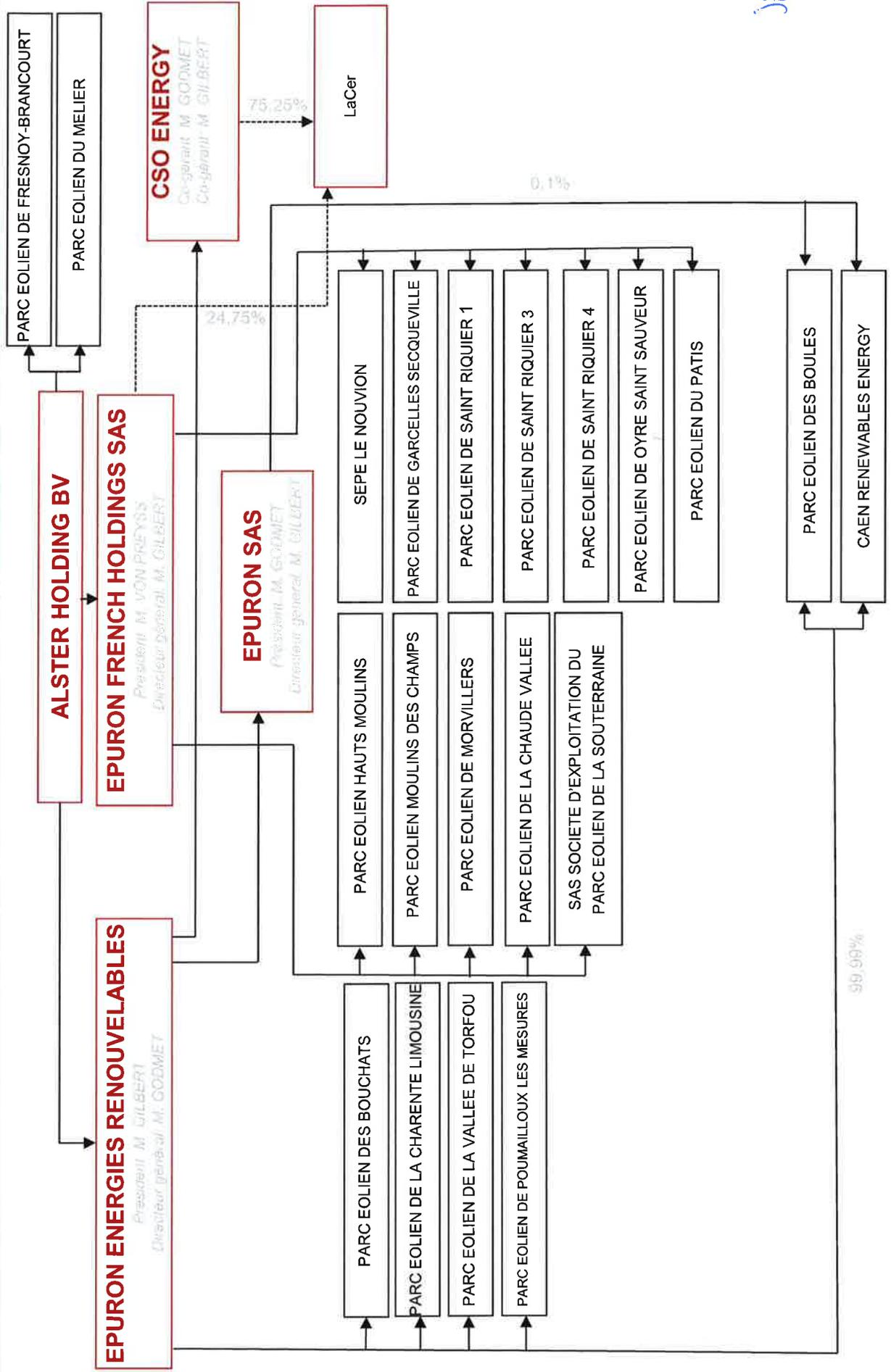
ANNEXE 1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU PROJET AU 30 JUIN 2014



- Développement (obtention des autorisations, permis et contrats)
 - Construction
 - Gestion Technique et commerciale
- CSD : Contrat de Service de Développement
 CSC : Contrat de Service de Construction
 CL CeM : Contrat de Livraison « Clé en Main »
 CM : Contrat de Maintenance
 CGTC : Contrat de Gestion Technique et Commerciale
 Contrats de Réseau : convention de raccordement + convention d'exploitation + Contrat d'accès (CARD-I)
 MSI : Mise en Service Industrielle

Annexe 2

Organigramme de l'actionariat au 30/06/2014



186
GA